

Direction des Opérations

Laboratoire Environnement Ressources Provence Azur Corse

Bruno Andral

Mars 2010 - RST.DOP/LER-PAC/10-05

Aide à l'élaboration des plans de gestion et politique locale du bassin Rhône Méditerranée & Corse



© Ifremer/H. Grossel

Marseille vue du Sémaphore du Frioul

Convention Cadre Agence de l'Eau RM&C / IFREMER

Contrat n°2008 - 0714

Fiche documentaire

Numéro d'identification du rapport : RST/DOP/ LER-PAC/10-05 Diffusion : libre : <input type="checkbox"/> restreinte : <input checked="" type="checkbox"/> interdite : <input type="checkbox"/>		date de publication : mars 2010 nombre de pages : 65 bibliographie : oui illustration(s) : non langue du rapport : Français
Validé par : Hubert Grosse Adresse électronique : Hubert.Grosse@ifremer.fr		
Titre de l'article : Aide à l'élaboration des plans de gestion et politique locale du bassin Rhône Méditerranée & Corse		
Contrat n° Rapport intermédiaire <input type="checkbox"/> Rapport définitif <input checked="" type="checkbox"/>		
Auteur principal : Bruno Andral	Organisme / Direction / Service, laboratoire LER/PAC	
Encadrement(s) :		
Cadre de la recherche : Convention Cadre Agence de l'Eau RM&C / IFREMER.		
Destinataire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse	Convention n°2008-0714	
Résumé : <p>Dans le cadre de la convention signée en 2005, l'Ifremer apporte un soutien technique au groupe littoral mis en place à l'échelle des districts Rhône Méditerranée et Corse. Ce soutien vient en complément de celui apporté par l'Ifremer au plan national au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. L'Ifremer assure également un rôle relevant de l'expertise auprès de l'Agence de l'Eau lorsque celle-ci, confrontée à certains problèmes, souhaite disposer d'une analyse intégrant la somme des connaissances disponibles au niveau de la communauté scientifique, éventuellement appuyée par un "état de l'art" dans les champs scientifiques correspondants.</p> <p>Au cours de la période 2008-2009 et dans le cadre de la présente convention, la contribution de l'Ifremer s'est déclinée selon 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau ; - Réalisation d'un atelier sur la méthodologie d'évaluation des flux polluants à la Méditerranée ; - Formation des chargés de mission et des techniciens des collectivités et structures locales de gestion soutenues par l'Agence. Organisation d'une journée sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière ; - Expertise à l'attention des collectivités locales et territoriales. 		
Mots-clés : Assistance Technique, SDAGE, DCE.		

sommaire

1. PREAMBULE	4
2. OBJECTIFS.....	5
3. DETAIL DES ACTIVITES.....	6
3.1. APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE EAU	6
3.2. ORGANISATION D'UN ATELIER DESTINE A DEFINIR UNE METHODOLOGIE D'EVALUATION DES FLUX POLLUANTS A LA MEDITERRANEE	7
3.3. FORFAIT TEMPS AGENT POUR L'EXPERTISE IFREMER A L'ATTENTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES ET ACCOMPAGNEMENT DES DEFIS TERRITORIAUX DE L'AGENCE.....	8
3.4. FORMATION DES CHARGES DE MISSION ET DES TECHNICIENS DES COLLECTIVITES ET STRUCTURES LOCALES DE GESTION SOUTENUES PAR L'AGENCE	9
ANNEXE 1.....	10
ANNEXE 2.....	64



1. Préambule

La Méditerranée est considérée comme un milieu structurant du bassin Rhône Méditerranée et Corse. De ce fait, l'Agence de l'Eau y accorde une attention toute particulière dans ses programmes d'intervention, d'autant plus que le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, l'un des Ministères de tutelle des Agences, a souhaité que, dès leur 8^{ème} programme, les Agences de l'eau accentuent leur implication sur le milieu marin en identifiant des politiques d'intervention prioritaire.

Le SDAGE est un instrument de planification qui définit, au niveau du bassin Rhône – Méditerranée – Corse, les principes d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Il reconnaît au littoral méditerranéen une très haute valeur biologique pour lequel un objectif permanent de gestion et de protection doit être mis en œuvre.

Le volet littoral du SDAGE préconise des objectifs généraux applicables à toute la façade et des objectifs territoriaux propres à chacune des zones homogènes qui sont le référentiel aujourd'hui préconisé pour la mise en œuvre des politiques de gestion.

L'Union Européenne a adopté depuis 1975 une trentaine de directives ou décisions communautaires reposant sur une double approche de lutte contre les rejets de substances dangereuses dans l'environnement aquatique et de définition de normes de qualité concernant des zones et des usages particuliers.

Pour améliorer l'efficacité de cette politique et assurer une meilleure cohérence entre les différentes directives, les Etats membres ont élaboré une Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), qui se veut structurante pour la politique de l'eau en Europe, et fixe des objectifs ambitieux en matière d'état écologique des milieux aquatiques.



2. Objectifs

Le bassin Rhône Méditerranée & Corse comporte deux districts : le district Rhône et côtiers méditerranéens et le district de la Corse. Des plans de gestion des districts hydrographiques qui correspondent aux SDAGE français sont élaborés tous les six ans.

Dans le cadre de la convention signée en 2005, l'Ifremer apporte un soutien technique au groupe littoral mis en place à l'échelle des districts Rhône Méditerranée et Corse. Ce soutien vient en complément de celui apporté par l'Ifremer au plan national au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

L'Ifremer assure également un rôle relevant de l'expertise auprès de l'Agence de l'Eau lorsque celle ci, confrontée à certains problèmes, souhaite disposer d'une analyse intégrant la somme des connaissances disponibles au niveau de la communauté scientifique, éventuellement appuyée par un "état de l'art" dans les champs scientifiques correspondants.

Au cours de la période 2008 – 2009 et dans le cadre de la présente convention, la contribution de l'Ifremer s'est déclinée selon 4 axes :

- Appui technique pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau ;
- Réalisation d'un atelier sur la méthodologie d'évaluation des flux polluants à la Méditerranée ;
- Formation des chargés de mission et des techniciens des collectivités et structures locales de gestion soutenues par l'Agence. Organisation d'une journée sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière ;
- Expertise à l'attention des collectivités locales et territoriales et accompagnement des défis territoriaux de l'Agence.



3. Détail des activités

3.1. Appui technique pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau

Les enjeux de la DCE pour le milieu littoral constituent un nouveau cadre pour la gestion des écosystèmes côtiers. Sur la période 2008 - 2009, l'Ifremer a apporté un soutien technique au groupe littoral mis en place à l'échelle des districts Rhône Méditerranée et Corse autour de 6 activités principales :

- Co-animation du groupe littoral :
 - consolidation des objectifs de qualité pour les masses d'eau côtières et de transition.
 - suivi d'une étude sur la typologie des lagunes,
 - travaux liés à la mise en œuvre du descripteur hydromorphologie pour les masses d'eaux côtières
 - définition de la stratégie spatiale et temporelle du contrôle de surveillance et du contrôle opérationnel programmés pour la campagne pluridisciplinaire de 2009 à l'échelle de toute la façade (Districts Rhône et Côtiers Méditerranéen et Corse).
- Préparation de la campagne pluridisciplinaire 2009 (contrôle de surveillance et contrôle opérationnel),
- Groupes de travail transfrontaliers d'intercalibration (MEDGIG) : l'Ifremer a apporté son expertise pour les travaux relevant des indicateurs biologiques, notamment le phytoplancton, le benthos de substrat meuble et la posidonie, en ce qui concerne les eaux côtières. L'Ifremer a également participé à des travaux préliminaires sur les eaux de transition, compte tenu de son expérience sur les réseaux de suivi lagunaires opérationnels en Languedoc Roussillon et en Corse.
- Fabrication de produits cartographiques DCE, réalisation de l'Atlas de bassin en appui au SDAGE. Ifremer continue de gérer le SIG relatif à la mise en œuvre de la Directive Cadre tant en ce qui concerne l'actualisation des différentes masses d'eau, que l'élaboration des différentes couches relatives à la mise en œuvre des programmes relatifs au contrôle de surveillance et au contrôle opérationnel.



- Actualisation du volet littoral du serveur de bassin (site RLM) : rédaction de pages web, mise en ligne de rapports.
- Participation au Secrétariat Technique et au Comité de Pilotage du Bassin. Suivi de la mise en œuvre du SDAGE.

3.2. Organisation d'un atelier destiné à définir une méthodologie d'évaluation des flux polluants à la Méditerranée

Cette réunion avait été programmée en novembre 2008 pour définir un plan d'action et une organisation permettant de réaliser l'évaluation des flux polluants des bassins versants à la Méditerranée.

A l'échelle de la façade, les dispositifs de surveillance des eaux du bassin existants sont le Réseau de Contrôle de Surveillance (ex-RNB) et le réseau MES (Matières En Suspensions). Ces réseaux sont conçus pour surveiller la qualité des eaux par des prélèvements et des mesures périodiques de paramètres de base et de concentrations en éléments nutritifs et contaminants chimiques.

L'AERM&C souhaite faire évoluer ces réseaux vers des outils permettant de quantifier les flux, afin de mieux hiérarchiser les problèmes et définir les priorités d'intervention. Ces évolutions devraient aussi permettre de mieux répondre aux impératifs de la Directive Cadre sur l'Eau et aux engagements pris dans le cadre de la convention de Barcelone.

Un outil opérationnel de mesure des flux doit répondre à plusieurs critères : régularité, continuité de l'acquisition de données, méthodologie de prélèvement, analyses et calcul, validation, traitement et fourniture rapide des données.

Cet outil est décrit dans un guide qui doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les flux de la façade méditerranéenne ? Une évaluation du bilan de matière continent/Méditerranée sur une base annuelle est souhaitée. Le Rhône



est à considérer ainsi que les autres petits fleuves côtiers de la façade si leur contribution est significative.

- Comment évoluent ces flux ? Les préoccupations concernent ici soit le bassin versant, soit le milieu marin récepteur, ou le changement global (évolution à long terme).

Une meilleure connaissance des flux d'eau, de matériel particulaire, et de contaminants chimiques, aidera à mieux évaluer l'efficacité des politiques de gestion et à les orienter. Une bonne évaluation des flux des bassins versants vers la mer est par ailleurs souvent nécessaire pour l'étude scientifique des processus de dispersion à l'échelle régionale du golfe du Lion.

Concrètement l'objectif du guide est d'apporter des éléments de définition de la stratégie de suivi des cours d'eau en terme de points de prélèvements (cours d'eau et stations), de périodicité des mesures, de paramètres et de protocoles de prélèvements/analyses. Il devrait ainsi contribuer à faire évoluer le dispositif de suivi des cours d'eau méditerranéens mis en oeuvre par l'AERM&C dans une logique de surveillance.

A l'issue de cet atelier le cahier des charges du guide a été finalisé et une proposition a été soumise à l'Agence de l'Eau, proposition dans laquelle chaque partenaire prenait en charge les chapitres relatifs à leurs domaines de compétence respectifs.

Le compte rendu complet de cet atelier et les documents associés sont fournis en annexe 1.

3.3. Forfait temps agent pour l'expertise Ifremer à l'attention des collectivités locales et territoriales et accompagnement des défis territoriaux de l'Agence

L'Agence de l'Eau, confrontée à certains problèmes, peut avoir besoin pour l'aider à les résoudre d'une analyse intégrant la somme des connaissances



disponibles au niveau de la communauté scientifique, éventuellement appuyée par un "état de l'art" dans certains champs scientifiques.

Dans ce cadre, l'Ifremer a réalisé un certain nombre d'expertises techniques sur les sujets suivants :

- Appui scientifique à la mise en œuvre des Contrats de baie Antibes – Cap d'Ail et de Toulon ;
- Données relatives aux PCBs sur le secteur littoral de l'embouchure du Rhône,
- Nombreuses réunions sur la problématique des PCBs sur le Rhône (DRA, DIREN, DDAM,) ;
- Fournitures de données de la surveillance à des structures locales de gestion ;
- Fournitures de données cartographiques et SIG dans le périmètre de la base MEDBENTH.

3.4. Formation des chargés de mission et des techniciens des collectivités et structures locales de gestion soutenues par l'Agence

L'Ifremer a apporté un accompagnement technique aux chargés de mission et aux techniciens des collectivités et structures locales soutenues par l'Agence. Cette activité a été réalisée sous la forme d'un séminaire sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (7 décembre 2009 – Marseille).

Cette journée de formation a rassemblé une quarantaine de personnes, Conseil Régional PACA, Conseils généraux, Services de l'Etat, Structures locales de gestion (GIPREB, SIVOM du littoral des Maures, Parcs Marins...), Université, etc.

Le contenu du séminaire est fourni en Annexe 2.



Annexe 1



Annexe 2

Journée thématique sur la gestion intégrée de la mer et du littoral

Organisée par l'Agence l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et l'IFREMER

Lieu : Aix en Provence

Date : 7 décembre 2009

Organisation – animation :

Ifremer : J. Denis, Y. Henocque, B. Andral
Agence de l'Eau : P. Boissery,

Objectif

Faire un bilan des forces et faiblesses de la mise en oeuvre de la gestion intégrée mer et littoral, à partir de croisement et analyse d'expériences locales dans le double contexte national et régional méditerranéen. Il s'agit d'en relever les acquis et tirer les leçons, de façon à travailler collectivement à la reconstruction des bonnes pratiques.

Déroulement de la journée

* 9h30 : accueil des participants

* 10h00 : exposé introductif sur la gestion du littoral méditerranéen et place de la connaissance par P. Boissery (AE RM&C) et B. Andral (Ifremer).

* 10h15 - 13h00 : études de cas (3)

- La gestion du Cap d'Agde par Adena (LR),
- L'observatoire du littoral des Maures (PACA),
- Le contrat de baie de la rade de Toulon Bassin de Thau (PACA).

Les présentations répondront à une liste de questions préparatoires qui seront posées aux intervenants préalablement à la journée (types d'outil, difficultés rencontrées, avantages ...).



* 13h00 à 14h15 : déjeuner

* 14h15 - 14h45 : présentation de l'étude sur les indicateurs de suivi des opérations de gestion intégrée du littoral », par A. Lafitte et J. Denis (Ifremer),

* 14h45 – 15h30 : les engagements du Grenelle de la Mer pour la gestion du littoral par Y. Henocque (Ifremer),

* 15h30 à 16h30 : table ronde avec les intervenants et la salle animée par P. Boissery et B. Andral.

Des questionnaires auront été distribués en début de journée pour recueillir les demandes des participants.

* 16h30 : projection du film « Paroles de Méditerranée ».

* 17h00 : conclusions et clôture par P. Boissery et B. Andral.

